

cultivar

NUISUEL DES ENTREPRISES DE GRANDES CULTURES



L'AGRICULTURE DANS LE TOURNILLON DE LA CRISE

Pac

Pourquoi cette réforme est-elle différente ?

La Commission a mis sa proposition de réforme de la Pac sur la table le 12 octobre dernier. La réforme qui devrait s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2014. Le Conseil se met donc à plancher sur les différents points qui le chagrinent. Mais cette fois-ci, il n'est plus seul et doit composer, pour la première fois, avec le Parlement européen. Que va-t-il se passer ?

Quatre rapports seront rédigés sur les paiements directs aux agriculteurs, l'organisation commune des marchés des produits agricoles, le soutien au développement rural et le financement, la gestion et le suivi de la Pac.



Depuis la réforme phare de 2003, le cadre institutionnel a changé. Et plus question pour Dacian Ciolos,

l'actuel commissaire européen chargé de l'Agriculture de la faire « à la Fischler », nous explique Jean-Christophe Bureau, profes-

seur à AgroParisTech, spécialisé de la Pac : « La technique Fischler était de proposer par surprise une réforme ambitieuse, c'est ce q-

a fait avec la révision à mi-parcours de 2002 et l'introduction du découplage. Dacian Ciolos a bien compris qu'agir de la sorte aujourd'hui serait suicidaire, face au Parlement, et qu'une construction préalable en commun était nécessaire. » Car ce qui change par rapport à 2003, c'est le rôle majeur du Parlement qui, aujourd'hui, codécide avec le Conseil dans le domaine agricole, depuis le traité de Lisbonne en 2009. Alors qu'auparavant, le Conseil pouvait, s'il le souhaitait, passer outre l'avis du Parlement, désormais, il doit négocier avec lui. Alors Dacian Ciolos a agi autrement, progressivement. « Les débats avaient commencé dès 2008 – 2009 au sein de la société civile –, se rappelle Jean-Christophe Bureau, débats, d'où étaient ressortis plusieurs textes dont s'est inspiré la Commission dans sa proposition d'ailleurs, venus de think tanks ou du Parlement lui-même. »

Que va-t-il se passer maintenant ?

La Commission a alors lancé le processus de réforme en 2010. Elle a organisé un débat public avec les citoyens et les organisations pendant le printemps 2010, formalisé par une grande conférence en juillet, avant la communication sur la réforme du 18 novembre 2010, d'une douzaine de pages. Celle-ci fut suivie d'une grande consultation du Parlement, du Conseil et de la société civile jusqu'en février par le biais d'une enquête en ligne. Le 29 juin 2011, la Commission a présenté ses propositions budgétaires pour le prochain cadre financier, et le 12 octobre 2011, la proposition législative de réforme de la Pac. Dans les prochaines semaines, et ce

jusque fin 2012 voire 2013, les allers-retours entre le Parlement européen et le Conseil vont se succéder. Le calendrier législatif prévoit une mise en application de la réforme au 1^{er} janvier 2014. Sous forme de règlement, il sera directement applicable dans chacun des États membres dès sa parution au Journal officiel. Mais nous n'en sommes pas là. Il faudra avant que la Commission propose un texte que le Parlement et le Conseil approuvent. « Aujourd'hui les discussions ont commencé, mais la procédure législative ne débutera qu'avec la première lecture, lorsque les rapporteurs du Parlement auront rendu leurs travaux », nous explique Nadège Chambon, chercheur au think tank Notre Europe. « À l'issue de cette première lecture, le Parlement pourra soit adopter le projet, soit le rejeter, soit l'amender, poursuit la spécialiste. Puis le Conseil donnera son avis et acceptera ou non les amendements proposés par le Parlement. Dans le cas d'un désaccord sur tout ou partie des amendements, le projet retourne en deuxième lecture au Parlement puis au Conseil. L'avis de la Commission est également sollicité. En cas d'un nouveau désaccord entre Parlement et Conseil, une troisième lecture est organisée par un comité de conciliation qui regroupe un nombre plus restreint de représentants du Parlement et du Conseil. »

Comment travaille le Parlement ?

La première lecture est prévue pour le mois de juin 2012. D'après les statistiques du Parlement européen, la « durée de vie » d'un texte administratif est généralement de 18 mois. Le député européen Philippe Le Hyaric estime, quant à lui, que le texte

de la réforme de la Pac demandera au moins deux lectures. Le Parlement voit donc son rôle prendre une importance capitale pour l'issue de cette réforme. Il est donc légitime de s'interroger sur la manière dont il prendra ses décisions. Alors que le Conseil peut se reposer sur les services des ministères de l'Agriculture à la pointe des sujets, et la Commission sur des « professionnels de très bon niveau », pour Jean-Christophe Bureau, le Parlement européen possède, quant à lui, une expertise interne limitée avec un personnel technique peu nombreux, mais il commissionne de nombreuses études à des experts indépendants. La situation est différente aux États-Unis, où le Congrès américain peut bénéficier du « congressional research service », « une équipe importante préparant de nombreuses fiches de synthèses aux élus », d'après l'expert.

Jean-Christophe Bureau nous explique également qu'il est rassuré pour le moment de constater que le Parlement européen, constitué d'élus, « ne tente pas autant qu'on pouvait le craindre d'intégrer des mesures dans la proposition à des fins purement électoralistes, comme c'est le cas au Congrès américain, où les « Farm bills » sont utilisés par les membres du Congrès pour négocier des subventions locales et favoriser des lobbies financant leurs campagnes électorales. »

Enfin, pour le chercheur, si les ministres de l'Agriculture défendent mordicus les intérêts de leur pays au Conseil européen, les députés européens respectent surtout leurs clivages politiques, même s'ils n'oublient pas pour autant leur nationalité. Quel avenir peut-on donc prévoir pour cette proposition de loi ? Pour

SYLVIE GOULARD, DÉPUTÉE EUROPÉENNE**“ Le Parlement européen a conscience du caractère stratégique de la Pac ”**

« Je suis très satisfaite qu'enfin la Pac soit passée en codécision. Nous sommes en effet à la recherche d'un équilibre qui ne peut naître que du débat public car il s'agit de choix de société profonds, touchant à la fois à notre alimentation, au territoire, à l'économie, à l'environnement et à la perception de notre place dans le monde. Tout était jusqu'à présent décidé à huis clos par des ministres. Malheureusement, j'ai l'impression que la prise de conscience n'a pas encore eu lieu. Je suis peinée de constater que parfois la légitimité du parlement



européen est négligée. Les gens qui se sont déplacés pour les élections européennes nous ont donné un mandat, et nous devons participer à cet exercice qui est un jeu d'influence compliqué car de nombreuses personnes ne voient pas la Pac comme les Français. Nous avons la chance de pouvoir compter sur un bon commissaire et un bon président de la commission agricole, même si la synthèse ne sera pas facile. Le monde agricole doit quant à lui se féliciter de la prise de conscience par le Parlement européen du caractère stratégique de la Pac. »

AGNÈS LE BRUN, DÉPUTÉE EUROPÉENNE**“ Faites-nous connaître vos positions ! ”**

« Personne n'a encore bien pris la mesure de la codécision. Notre champ d'action à nous, députés européens, est différent. Votre champ d'expression à vous, sur le terrain, a changé également. Au sein de la commission agriculture du Parlement, nous avons affaire à un ensemble politique équilibré et modéré dans le bon sens du terme : nous sommes dans une écoute réciproque. Nous réalisons un travail dense et réaliste, et les gens qui nous écoutent parfois sont surpris de la qualité



des débats et des échanges. Nous avons réussi à dégager des objectifs communs, ce qui n'est pas négligeable. Notre marge de manœuvre est grande, et je déplore d'une certaine façon que nous ne soyons pas davantage sollicités. Exprimez-vous, faites-nous connaître vos positions, vos souhaits. Saisissez-vous de ces nouvelles modalités pour proposer et pour nous mettre devant les réalités que vous vivez, maintenant que nous sommes décisionnaires. »

le chercheur, « la proposition de la Commission est plutôt une bonne base de négociation, entre les demandes environnementales et les contraintes politiques

de maintenir des aides élevées aux agriculteurs. Elle reste finalement assez timide. Quant aux points critiqués par le Conseil et le Parlement, en particulier sur la

conditionnalité environnementale des aides et les quotas sucre, ces derniers ne manqueront pas de les amender ».

BERTILLE LECOCQ